



Commune  
de Val-de-Ruz



# « Frange urbaine »

Liaisons, espaces de transition et lieux de  
rencontre au Val-de-Ruz  
Rapport de présentation



Figure 1: Entrée du village du Pâquier avec ses murs en pierres sèches

14/05/2016

# Contenu

---

<b>CONTENU</b> .....	<b>1</b>
<b>ORGANISATION DU PROJET</b> .....	<b>2</b>
<b>CONTEXTE</b> .....	<b>3</b>
GENESE .....	3
QU'EST-CE QU'UNE « FRANGE URBAINE » .....	4
DESCRIPTION GENERALE .....	4
<b>DEMARCHE DE PROJET : UNE APPROCHE INTEGRALE A L'ECHELLE DE LA COMMUNE</b> .....	<b>7</b>
<b>PHASE I : DEUX SITES PILOTES</b> .....	<b>7</b>
<b>PHASE II: IMPLEMENTATION DU PROJET A L'ECHELLE DE LA COMMUNE</b> .....	<b>8</b>
<b>OBJECTIFS</b> .....	<b>9</b>
OBJECTIFS GENERAUX .....	9
OBJECTIFS SECTORIELS .....	10
<b>EFFETS ATTENDUS</b> .....	<b>11</b>
<b>PHASE 1 : PROJET PILOTE AU PAQUIER ET A CERNIER</b> .....	<b>12</b>
<b>SECTEUR 1 : LE PAQUIER</b> .....	<b>13</b>
MESURES .....	14
<b>SECTEUR 2 : CERNIER</b> .....	<b>15</b>
MESURES .....	16
<b>PHASE II- PROJET D'IMPLEMENTATION A COFFRANE, SAVAGNIER, SAULES ET VILARS</b> .....	<b>17</b>
<b>SECTEUR 3 : COFFRANE</b> .....	<b>18</b>
OBJECTIFS D'IMPLEMENTATION SECTEUR 3 -COFFRANE .....	19
<b>SECTEUR 4 : SAVAGNIER</b> .....	<b>20</b>
MESURES .....	21
<b>SECTEUR 5 : SAULES ET VILARS</b> .....	<b>22</b>
MESURES .....	23
<b>SECTEUR 6 : VOIE VERTE ENTRE CERNIER ET LA PISCINE D'ENGOLLON</b> .....	<b>24</b>
INTENTIONS D'INTERVENTION .....	25
<b>ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>26</b>
ORGANISATION GENERALE .....	26
ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE .....	26

## Organisation du projet

---

### Maitre d'ouvrage partagé

Commune de Val-de-Ruz

Epervier 6, Case postale 134

2053 Cernier

Parc régional Chasseral

Place de la gare 2, Case postale 219

2610 Saint-Imier

### Mandat

Un mandat est confié au bureau l'Azuré pour l'appui technique lors du montage du dossier.

La planification et la mise en œuvre des mesures seront organisées par le Parc.

## Contexte

---

### Genèse

La commune de Val-de-Ruz, née de la fusion de 2013, élabore actuellement son plan directeur régional qui sera ensuite suivi par la réalisation de son plan d'aménagement local. La commune souhaite à ce stade intégrer une gestion modèle de ses paysages et porte notamment une attention particulière à ses franges urbaines.

L'intérêt de la commune à participer à la campagne pilote du Fonds Suisse pour le Paysage est, par conséquent, triple :

- 1/ la commune, actuellement en pleine réflexion sur son plan directeur régional, démontre avec ce projet son esprit pionnier en matière d'aménagement du territoire.
- 2/ La commune fait partie des projets-modèles pour un développement territorial durable soutenus par la Confédération (2014-2017), projet dans lequel la préservation de la qualité du paysage a largement été mise en avant. Le projet développé dans le cadre de la campagne « Frange urbaine » et l'approche territoriale inhérente s'insèrent logiquement dans le projet-modèle en le renforçant.
- 3/ Le projet « Frange urbaine » constitue pour la commune une opportunité d'intégrer la révision de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), qui exige une limitation de l'emprise de l'urbanisation sur les zones agricoles. En participant à cette campagne, la commune affirme clairement sa volonté de trouver des alternatives à la problématique du mitage de son territoire mais aussi de sensibiliser sa population à la préservation de son paysage.

Le parc soutient ce projet pour plusieurs raisons:

1. Les objectifs de la campagne « Frange urbaine » du Fonds Suisse pour le Paysage concordent pleinement avec la charte du Parc Chasseral ratifiée par la commune de Val-de-Ruz (*stratégie A.b maintenir et promouvoir le paysage*).
2. Cette campagne permet notamment l'élaboration d'une approche sensible de la nouvelle LAT. Le projet « liaisons, espaces de transition et lieux de rencontre » permet d'évaluer des stratégies de limitation du mitage du territoire par la mise en œuvre d'un projet concret dans le contexte particulier d'une grande commune rurale.
3. Le concept développé dans le cadre du plan directeur régional de la commune de Val-de-Ruz répond aux objectifs définis par la charte du Parc. L'articulation du projet « Frange urbaine » avec le plan directeur et l'attention particulière portée au paysage par la commune sont autant d'éléments que le parc souhaite renforcer. Il apporte son soutien à l'élaboration de ce projet. L'attachement manifeste à la préservation du paysage largement repris dans les ateliers participatifs (notamment dans la commission développement territorial et durable) mis en place dans le cadre du projet-modèle, correspond aux objectifs que le Parc souhaite voir initier par ses communes membres. La commune de Val-de-Ruz doit servir de projet-pilote applicable à l'ensemble du Parc.

## Qu'est-ce qu'une « Frange urbaine »

### Définition

La frange urbaine correspond à l'espace qui caractérise la transition entre les zones d'habitations ou zones artisanales et la zone agricole.

Le concept souvent associé à un tissu urbain très dense s'avère pertinent en zone rurale où le grignotage des abords de villages devient un enjeu majeur. Le potentiel de ces zones « de bordure » est grand. Aménagées et valorisées, elles offrent de nouveaux espaces publics pour la population et des structures paysagères renforcées.

### Description générale

---

S'appuyant sur le concept développé par le Fonds Suisse pour le Paysage, nous avons réfléchi à une approche adaptée au contexte de la commune de Val-de-Ruz. Le projet « Frange urbaine » se développe autour de trois axes principaux (voir figure ci-dessous) :

- A. Les **lieux de rencontre et de découverte** servent à mettre en contact les usagers potentiels de la « Frange urbaine » avec les agriculteurs et les forestiers, souvent gestionnaires de ces zones (dans le cas du Val-de-Ruz). Ils peuvent prendre la forme de lieux de découverte de la biodiversité, de parcelles agricoles favorisant l'accueil du public, d'espaces d'accueil en forêt, etc.
- B. Les **espaces de transition entre les villages et la zone agricole** servent à atténuer l'effet de césure à l'interface entre ces deux zones. En retravaillant les structures paysagères typiques, cet espace retrouve une valeur paysagère. La transition visuelle d'une zone à l'autre est atténuée. Il s'agit essentiellement d'éléments groupés comme par exemple des vergers ou des plantations permettant d'intégrer des bâtiments agricoles ou industriels.
- C. Les **liaisons entre les villages et les infrastructures de loisirs** permettent une meilleure accessibilité à la « Frange urbaine ». Il s'agit d'éléments d'interrelation entre la zone à bâtir et la zone agricole.

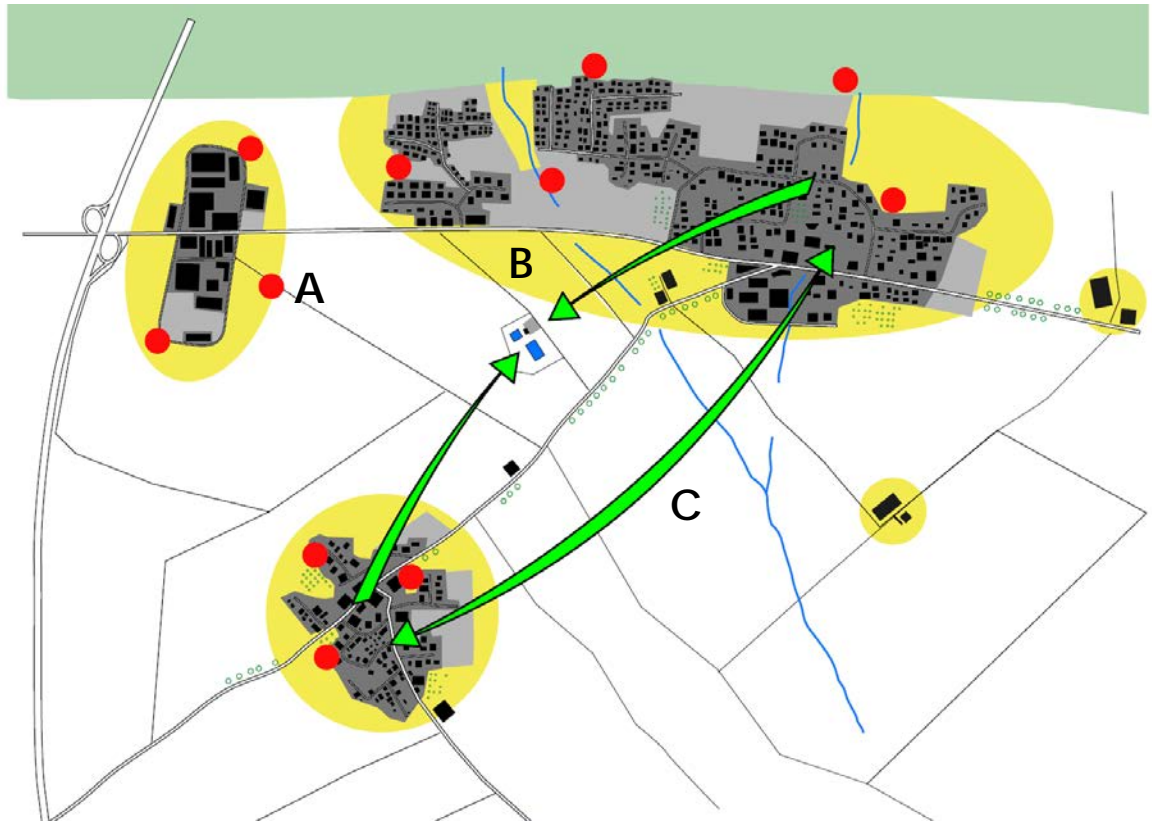


Tableau 1 : les trois catégories de projet et exemples de mesures associées

Code	Catégorie de projet
<b>A</b>	<b><i>Des lieux de rencontre et de découverte</i></b>
A1	Espace d'accueil en lisière de forêt : tables, foyers, place de jeux, activités pour les classes, canapés forestiers, panneaux d'information et d'orientation sur la forêt
A2	Espace de découverte de l'agriculture
A3	Espace de découverte de la biodiversité : cours d'eau, étangs, prairies maigres
A4	Espace d'expérimentation : Jardins urbains en écoréseau
A5	Jardins potagers familiaux dotés d'espaces communautaires
<b>B</b>	<b><i>Des espaces de transition entre les villages et la zone agricole</i></b>
B1	Intégration paysagère des fermes, dépôts agricoles et industriels par une arborisation adaptée
B2	Soutien à la conservation des vergers existants, création de ceintures de vergers
B3	Promotion d'une gestion différenciée des espaces verts dans les zones d'activités économiques (entreprises et gravières)
<b>C</b>	<b><i>Des liaisons entre les villages et les infrastructures de loisirs</i></b>
C1	Aménagement de voies de mobilité douce
C2	Restauration des allées d'arbres
C3	Restauration de murs de pierres sèches
C4	Compléments éventuels au réseau des Chemins chouettes
C5	Aménagements le long des liaisons existantes (bancs, arbres etc.)
C6	Plantation de haies

## Démarche de projet : une approche intégrale à l'échelle de la commune

---

Le projet « Frange urbaine » pour le Val-de-Ruz concerne toute la nouvelle commune et s'inscrit dans la démarche du nouveau plan directeur régional et du futur plan d'aménagement local. Le choix d'implémentation du projet a été défini par rapport au concept d'urbanisation développé dans le cadre du plan directeur régional. Le plan définit trois classes de villages - la couronne nord, les villages de la plaine, la Côtière - ainsi que des villages pittoresques et les portes d'entrée aux sites naturels.

Le choix des sites retenus pour ce projet a été discuté avec un groupe de travail composé de représentants de l'association Ecoréseau et Paysage Val-de-Ruz, le bureau l'Azuré, le bureau Urbaplan et le Réseau Urbain Neuchâtelois ainsi que les autorités communales.

Le choix de procéder en deux étapes a été décidé conjointement avec les autorités communales afin d'intégrer la démarche « Frange urbaine » dans le calendrier d'élaboration du plan directeur régional et du plan d'aménagement local (prévu pour 2018).

### Phase I : deux sites pilotes

---

La première phase pilote du projet concerne deux sites, avec un calendrier de réalisation des mesures échelonné sur maximum trois ans (2016-2018):

- Le Pâquier
- Cernier

#### - Le Pâquier

Le Pâquier est la porte d'entrée nord-est de la commune de Val-de-Ruz. Catégorisé « village pittoresque » dans la classification du plan directeur régional, il s'agit d'un village-rue exceptionnel du point de vue de sa morphologie. Il compte aussi de nombreuses structures paysagères uniques (murs en pierres sèches à l'intérieur du village) ou communes aux autres villages (vergers).

#### - Cernier

Cernier est le centre névralgique du Val-de-Ruz, classé dans les villages de la couronne nord selon le plan directeur régional. La pression de densification urbaine y est l'une des plus fortes de la commune. Parallèlement, ce village abrite un certain nombre de sites ayant un très fort potentiel (le site de formation d'Evologia dédié aux métiers de la terre et de la nature). De Cernier, on accède aisément aux espaces de loisirs situés près du bois d'Yé (piscine d'Engollon, sentier didactique).

L'objectif de cette phase pilote est de mettre en œuvre les mesures prévues pour ces deux sites en deux à trois ans. Cette phase pilote permet de tester la pertinence du projet dans la démarche du plan directeur régional et de préparer la deuxième phase qui s'accordera sur le calendrier du plan d'aménagement local. Le nombre restreint de mesures à réaliser permet aussi de tester l'acceptation du projet auprès



de la population et la fonctionnalité des mesures. Les modalités organisationnelles (planification de la réalisation des mesures, coûts) seront testées en vue de la deuxième phase.

## **Phase II: implémentation du projet à l'échelle de la commune**

Cette deuxième phase concerne l'ensemble de la commune de Val-de-Ruz (voir rapport de présentation projet phase II). Outre les deux sites pilotes, 5 autres secteurs sont intégrés à la démarche définitive (2018-2020). Dans cette deuxième phase de projet, les connexions douces reliant des villages comme Cernier, Savagnier ou Coffrane à la piscine d'Engollon, seront analysées. Ces liaisons douces entre les villages et le pôle loisirs que représente la piscine existent plus ou moins mais sont souvent peu praticables, voire dangereuses.

La deuxième phase encore intentionnelle, sera détaillée en 2016-2017 pour des premières mesures réalisables dès 2017. Cette deuxième étape nécessitera une étude approfondie des mesures souhaitées, et se fera en étroite collaboration avec les autorités communales et les bureaux mandatés. A ce stade, seuls les différents sites d'implémentation ont été choisis en cohérence avec le plan directeur régional.

### **- Savagnier, Saules et Vilars**

Les trois villages appartiennent à la catégorie des villages de la Côtière selon le plan directeur régional. Ils font partie des sites principalement concernés par le futur dézonage de la zone à bâtir. Ces villages ont conservé une typologie traditionnelle et des structures paysagères remarquables (ceinture de vergers) mais souvent en très mauvais état.

### **- Coffrane**

Coffrane, catégorisé village de la plaine, selon le plan directeur régional, connaît une forte pression sur ses franges urbaines, due à la présence de plusieurs gravières et entreprises et à sa proximité avec les grands axes de circulation. Ce village constitue la frontière ouest de la commune. Une action sur l'aménagement de ses franges permettrait de mieux relier le village au reste de la commune.

# Objectifs

---

## Objectifs généraux

Le présent projet répond aux trois objectifs principaux de la campagne du Fonds Suisse pour le Paysage ainsi qu'à la charte du Parc, ratifiée par la commune en 2009.

- **Améliorer le cadre de vie des habitants**

Le projet planifie un certain nombre d'espaces de rencontre (vergers en permaculture, jardins potagers communaux, remise en état de chemins et installation de mobilier le long des voies de mobilité douce.

- **Enrichir et valoriser le paysage aux abords des villes**

Les structures traditionnelles du Val-de-Ruz sont valorisées.

Par le remplacement des arbres malades ou vieillissants, les vergers sont rajeunis, les allées d'arbres et les haies complétées. Au vu de la durée du projet (2016-2020), le rajeunissement des arbres sera échelonné, permettant par la même occasion une diversité intéressante de l'âge des arbres.

- **Développer un milieu favorable à la faune et la flore**

Les plantations engagées dans le cadre de ce projet seront dans la grande majorité des cas réalisées sous forme d'arbres fruitiers haute-tige. Il est aussi envisagé d'accepter la plantation ponctuelle de basses et moyennes tiges pour permettre une production de fruits rentable et valorisable pour la coopérative de La Bor, exploitant un pressoir.

Les espèces choisies seront discutées avec les propriétaires sur les conseils de Rétropomme, partenaire du projet.

Pour le Val-de-Ruz, il convient d'ajouter des objectifs complémentaires en lien avec le plan directeur régional:

- Renforcer l'unité de la commune par des éléments traditionnels du paysage  
Permettre des connections de mobilité douce reliant les villages de la commune selon un axe Nord-Sud en accord avec le plan directeur;
- Renforcer l'identité sociale de ces zones en offrant des espaces de détente et de loisirs;
- Permettre aux habitants de s'engager dans le soin porté au paysage, manifesté lors des ateliers participatifs menés dans le cadre du projet-modèle.

## Objectifs sectoriels

---

- 1/ Objectifs paysagers
  - Renforcer les éléments paysagers constitutifs de la région (particulièrement les vergers et les allées d'arbres fruitiers : poiriers).
  - Mettre en valeur le petit patrimoine bâti du Val-de-Ruz (mur en pierres sèches aux abords du Pâquier).
  - Réaliser un rajeunissement échelonné des vergers.
  
- 2/ Objectifs de loisirs
  - Permettre aux habitants d'utiliser certains secteurs du Val-de-Ruz (notamment un verger didactique, des voies de connexion douce réaménagées).
  - Créer de nouvelles zones de loisirs aux abords des villages (jardins potagers, aménagements en lisières de forêt).
  - Créer un lien entre habitants, agriculteurs et volontaires, intervenant sur les chantiers en faveur de la nature.
  
- 3/ Objectifs éducatifs (jeunes)
  - Permettre aux jeunes (15 ans et plus) de s'investir dans la préservation du paysage par la participation à des chantier-nature.
  - Sensibiliser les jeunes en formation (apprentissage, formation complémentaire) aux éléments constitutifs du paysage local.
  - Faire participer les enfants à la réalisation concrète de mesures (entretien de haies, plantation d'arbres dans les vergers participant au projet).
  
- 4/ Objectifs de sensibilisation (adulte)
  - Faire collaborer les agriculteurs et des volontaires sur des projets communs.
  - Faire connaître les pratiques agricoles locales.
  - Encourager la population locale à l'entretien du paysage.
  - Permettre à des personnes en situation de précarité de participer à des projets de réinsertion sur le long terme.
  - Accompagner les habitants de Val-de-Ruz à un engagement solidaire pour la préservation du paysage (fonds pour les vergers).
  
- 5/ Objectifs économiques
  - Combiner valorisation du paysage et production (production de fruits dans les vergers).
  - Créer une plus-value à long terme par rapport à la production locale de fruits issus des vergers.

Soutenir les infrastructures d'accueil touristique comme les structures d'hébergement et de restauration, notamment lors de l'accueil de groupes pour la réalisation des mesures.

## Effets attendus

---

1. Grâce au projet de « Frange urbaine », le paysage typique des abords de villages est davantage mis en valeur : un certain nombre de vergers sont reconstitués dans toute la commune. Les allées d'arbres existantes sont complétées, et de nouvelles allées sont aménagées, notamment dans la zone de Cernier et du Pâquier. De petits éléments du patrimoine rural sont restaurés tel que des murs en pierres sèches, des haies et autres petites structures paysagères. Des mesures similaires pourront être développées sur les sites prévus en phase II.
2. Les zones de « Frange urbaine » redeviennent des zones ouvertes au public avec des usages mixtes mais aussi des liaisons entre les différents villages de la commune, notamment par les mesures de connexion de mobilité douce.
3. Une grande partie des parcelles prévues pour des interventions dans le cadre du projet « Frange urbaine » ont été sélectionnées sur des parcelles qui doivent être sorties de la zone à bâtir, en accord avec la refonte du plan d'aménagement local de la commune. Le statut de ces zones doit encore être précisé. Les mesures « Frange urbaine » renforcent clairement la volonté de contenir l'expansion de l'urbanisation dans le temps, tout en garantissant des réserves de zones agricoles.

## **Phase 1 : projet pilote au Pâquier et à Cernier**

---

Entre juillet et août 2015, le Parc régional Chasseral a conduit un recensement des éléments paysagers du Val-de-Ruz afin d'élaborer un catalogue de mesures. L'étude de terrain a pris en compte l'inventaire élaboré par le bureau L'Azuré dans le cadre de l'EcoRéseau du Val-de-Ruz ainsi que l'inventaire cantonal des éléments paysagers protégés.

Les mesures de la phase pilote seront réalisées entre juillet 2016 et l'automne 2017, hormis certaines mesures sur le site de Cernier (voir calendrier de réalisation des mesures).

## Secteur 1 : Le Pâquier

### Description générale:

Porte d'entrée du Val-de-Ruz, Le Pâquier présente un bel exemple de village-rue avec de belles fermes traditionnelles. Le village présente aussi des caractéristiques paysagères particulières (murs en pierres sèches, fontaines, vergers en bordure de villages, haies).



Mur en pierres sèches à l'entrée Est



Vergers haute-tige à restaurer dans le village



Zone potentielle pour une allée d'arbres à l'entrée Ouest



Zone potentielle d'intégration paysagère à l'entrée Ouest

- Améliorer le cadre de vie des habitants

Avec le rajeunissement des vergers, la population sera invitée à participer à des chantiers de plantation, pour espérer créer ainsi une certaine émulation auprès des citoyens.

- Enrichir et revaloriser le paysage aux abords des villes

Le Pâquier a conservé son charme de village traditionnel. Les mesures prévues offrent un bel exemple de valorisation paysagère d'un site construit et le maintien de structures paysagères en voie de disparition.

- Développer un milieu favorable à la faune et la flore

Les plantations engagées dans les vergers seront exclusivement des arbres haute-tige favorisant ainsi la biodiversité. Le prolongement de la haie est aussi bénéfique pour la biodiversité locale.

<p><b>B1 Intégration paysagère des fermes et dépôts agricoles ou industriels</b></p>	<p><b>Automne et hiver 2016-2017</b></p>
<p>B1.1 Intégration d'un petit hangar et d'un bâtiment industriel à l'entrée ouest du Pâquier. Deux options sont étudiées, une mesure B1 proche du bâtiment concerné ou une intégration via une mesure C.6 avec le prolongement d'une haie. Les deux mesures sont chiffrées et intégrées dans le budget et seront discutées ultérieurement avec le propriétaire.</p>	
<p><b>B2 Soutien à la conservation des vergers existants Arbres fruitiers haute-tige</b></p>	<p><b>Automne et hiver 2016-2017</b></p>
<p>B.2.1, B.2.2, B.2.3 Trois vergers ont été sélectionnés dans le village, deux en zone de SAU et un verger en zone à bâtir (en partie). Ces mesures concernent essentiellement des mesures de rajeunissement dans des vergers existants.</p>	
<p><b>C2 Restauration des allées d'arbres</b></p>	<p><b>Automne 2016</b></p>
<p>C.2 La mesure comprend la création d'une allée entre Le Pâquier et La Croix. Celle-ci valoriserait l'entrée du village en atténuant la vue sur les premiers bâtiments agricoles. Elle permet aussi de relier Le Pâquier au reste du Val-de-Ruz où les allées d'arbres sont nombreuses. 20 arbres sur une distance de 275 m ; l'espèce doit encore être validée (tilleul).</p>	
<p><b>C3 Restauration de murs de pierres sèches</b></p>	<p><b>été 2016 et 2017</b></p>
<p>C.3.1, C.3.3, C.3.4,*C.3.5 Le Pâquier et ses environs comptent de nombreux petits murs en pierres sèches. Quatre murs ont été sélectionnés pour des restaurations exemplaires. Deux murs situés au sud du village à proximité d'une place de jeux et de pique-nique, Un mur à l'entrée Est du village, Un petit mur au centre du village. La mesure consiste à restaurer de manière traditionnelle ces murs en pierres sèches.</p>	
<p><b>C6 Plantation de haies</b></p>	<p><b>Automne 2016 et 2017</b></p>
<p>C.6.1 et C.6.2 Une prolongation de haies existantes entre le Pâquier et la Croix permettra de les relier à l'allée d'arbres (mesure C.2.1).</p>	

## Secteur 2 : Cernier

### Description générale:

Le secteur de Cernier comprend principalement le site d'Evologia et de l'EMTN – école des métiers de la terre et de la nature. Le périmètre offre une multitude de possibilités de par sa fonction pédagogique. Le service de l'agriculture en collaboration avec ses différents partenaires présents sur le site a élaboré un premier projet pour la mesure A2, présenté en annexe de ce dossier.



Vergers à restaurer - Chemin des Morgiers



Zone industrielle à améliorer – Gestion espace vert



Allée d'arbres existante à renforcer – Route de Chézard



Mobilité douce – Route de Chézard

- Améliorer le cadre de vie des habitants

La création de lieux de détente accessibles à la population dans différentes zones (lisières de forêts, vergers en libre accès, jardins potagers) renforce la vie sociale dans le village et facilite la rencontre entre les habitants. La diversité des aménagements est aussi un atout pour la commune.

- Enrichir et revaloriser le paysage aux abords des villes

L'accent dans ce secteur porte essentiellement sur l'aménagement de zones de rencontre et l'aménagement de liaisons entre les villages et les zones de détente. Néanmoins, la revalorisation de certains vergers est planifiée.

- Développer un milieu favorable à la faune et la flore

Les plantations engagées dans les vergers seront prioritairement des arbres haute-tige favorisant ainsi la biodiversité. Le choix des arbres pour le prolongement des allées sera mené en étroite collaboration avec Rétropomme pour sélectionner des essences adaptées au milieu.



<b>A1</b>	<b>Espace d'accueil en lisière de forêt</b>	
<p>A1.1 et A.1.2                  Deux mesures en lisière de forêt sont envisagées afin d'aménager une place de pique-nique (table, banc et foyer) avec des panneaux d'information et d'orientation (porte d'entrée en forêt). Il peut aussi s'agir d'une place de jeux ou d'un canapé forestier.</p>		
<b>A2</b>	<b>Espace de découverte de l'agriculture</b>	
<p>Cette mesure a pour cadre le verger en permaculture du site d'Evologia.                  Parcours didactique avec espace d'accueil et de vente (construction en paille), revitalisation d'un cours d'eau, élaboration d'un plan cultural, ou organisation d'un cours de design en permaculture, font partie des projets présentés en annexe de ce dossier.</p>		
<b>A3</b>	<b>Espace de découverte de la biodiversité</b>	
<p>Aménagement d'une structure d'accueil pour les classes autour d'étangs existant sur le site d'Evologia: table, pontons etc...</p>		
<b>A4</b>	<b>Espace d'expérimentation</b>	
<p>Jardins urbains en écoréseau</p>		
<b>B1</b>	<b>Intégration paysagère des fermes, dépôts agricoles et industriels par une arborisation adaptée</b>	<b>Priorité 2</b>
<p>B.1.1, B.1.2, B.1.3, B.1.4                  Quatre bâtiments agricoles ont été sélectionnés pour cette mesure. Il s'agirait de les intégrer dans le paysage à travers différentes actions possible : plantation de haies, plantation d'arbres fruitiers ou d'allées.</p>		
<b>B2</b>	<b>Soutien à la conservation des vergers existants Arbres fruitiers haute-tige</b>	<b>Priorité 1</b>
<p>B.2.1, B.2.2, B.2.3, B.2.4, B.2.5, B.2.6                  Six vergers existants ont été sélectionnés pour cette mesure de restauration.</p>		
<b>B3</b>	<b>Promotion d'une gestion différenciée des espaces verts dans les zones d'activités économiques</b>	
<p>B.3.1 et B.3.2                  ZI sud Cernier et ZI La Taille                  Séance d'information en partenariat avec la commune, coordination pour des projets individuels (financés par les entreprises). Mesures potentielles : Arbres d'alignement composés de feuillus (tilleuls, érables, etc.), haies d'espèces indigènes.</p>		
<b>C2</b>	<b>Restauration des allées d'arbres</b>	<b>Priorité 1</b>
<p>Rajeunissement des allées d'arbres existants.                  Allée d'arbres entre Chézard-St-Martin et Fontaines</p>		
<b>C6</b>	<b>Plantation de haies</b>	
<p>Sur la route principale de Cernier, traitement de la surface industrielle qui pourrait s'intégrer au paysage grâce à une plantation de haie en continuité avec l'allée de pruniers qui se trouve devant la Landi.</p>		

## Phase II- projet d'implémentation à Coffrane, Savagnier, Saules et Vilars

---

La deuxième phase du projet « Franges urbaines » est un projet d'implémentation pour l'ensemble du Val-de-Ruz. A ce stade, seuls des objectifs paysagers intentionnels pour chacun des sites ont pu être définis, donnant un aperçu du projet d'implémentation final. Une fois validées, les interventions de cette deuxième étape seront réalisées au plus tôt à partir de 2017 pour une finalisation du projet prévue en 2020. Pour rappel, le choix des 4 sites a été conduit en étroite collaboration avec le bureau Urbaplan, en charge de la mise en œuvre du plan directeur régional. Au terme du projet, les différentes catégories de villages (villages de la Côtière, villages de la plaine, villages pittoresques) seront intégrées à la démarche « Franges urbaines ».

Cette phase sera initiée :

- après vérification de la première année de réalisation de la phase I
- en fonction de l'état d'avancement du plan d'aménagement local
- après consultation et accord des propriétaires

Ces points acquis, la définition de la deuxième phase pourrait être envisagée dès 2017 pour consolider le choix des mesures et leur localisation en cohérence avec le plan d'aménagement local.

## Secteur 3 : Coffrane

### Description générale:

Coffrane, classé village de la plaine, se présente sous forme d'un petit village, et constitue l'axe principal entre le Val-de-Ruz et le village de Rochefort. Les grandes activités industrielles des carrières environnantes impliquent une circulation dense. Les zones de transition entre milieu urbain et agricole pourraient être valorisées et nécessitent un traitement particulier dans le cadre de ce projet.



Chemin de l'Abrevieux, verger potentiel



Chemin de la Dime, verger à restaurer



Chemin du cimetière, allée d'arbres existante



Beau bâtiment au centre du village

### Intérêt paysager :

Porte d'entrée ouest du Val-de-Ruz, Coffrane représente une belle opportunité d'intégrer un village de la plaine au projet « Frange urbaine » avec une zone industrielle très présente.

## Objectifs d'implémentation secteur 3 -Coffrane

---

Code	Objectifs d'implémentation à Coffrane
<b>A</b>	<b><i>Des espaces de rencontre et de découverte</i></b>
	Pas de mesure d'espaces de rencontre pour l'instant
<b>B</b>	<b><i>Des espaces de transition entre les villages et la zone agricole</i></b>
B2	Soutien à la conservation des vergers existants et création de ceintures de verger.
<b>C</b>	<b><i>Des liaisons entre les villages et les infrastructures de loisirs</i></b>
C1	Aménagement de voies de mobilité douce
C2	Restauration des allées d'arbres
C4	Compléments éventuels au réseau des Chemins chouettes
C5	Aménagements le long des liaisons existantes
C6	Plantation de haies

A ce stade, seuls des objectifs paysagers ont été élaborés pour le secteur de Coffrane en fonction des premières analyses de terrain. Ceux-ci doivent être validés selon le calendrier proposé (à partir de 2016). Une carte et des mesures précises seront alors définies au terme du projet pilote.

Reprenant le catalogue de mesures, il serait pertinent pour le site de Coffrane de :

- fixer un objectif de 3 vergers rajeunis, en bordure des zones à bâtir
- revitaliser une haie (y compris plantation),
- entamer des actions ponctuelles sur un chemin pédestre,
- créer une nouvelle voie de mobilité douce pour relier Coffrane au reste du Val-de-Ruz.

## Secteur 4 : Savagnier

### Description générale:

Le village de Savagnier est l'un des villages phares de la Côtière (selon classification du plan directeur régional). Il a encore une présence très marquée de structures paysagères diversifiées (jardins, vergers, allées d'arbres). Ce village ne comprend que peu d'entreprises. Plusieurs grandes fermes implantées aux entrées du village pourraient être mieux intégrées paysagèrement. La commune souhaite maintenir l'image de ce village, objectif que peut aisément soutenir le projet « Frange urbaine » .



Allée d'arbres existante – Entrée nord du village



Vergers existant en limite du village



Ferme de colonisation en périphérie du village

Code	Objectifs d'implémentation à Savagnier
<b>A</b>	<b><i>Des espaces de rencontre et de découverte</i></b>
A1	Espaces d'accueil en lisière de forêt : tables, foyers, place de jeux, activité pour les classes, canapés forestiers, panneaux d'information et d'orientation sur la forêt
<b>B</b>	<b><i>Des espaces de transition entre les villages et la zone agricole</i></b>
B1	Intégration paysagère des fermes de colonisation, dépôts agricoles et industriels par une arborisation adaptée
B2	Soutien à la conservation des vergers existants sur la frange nord, les villages du centre et Le Pâquier, création de ceintures de vergers sur la frange sud
<b>C</b>	<b><i>Des liaisons entre les villages et les infrastructures de loisirs</i></b>
C1	Aménagement de voies de mobilité douce
C2	Restauration des allées d'arbres
C4	Compléments éventuels au réseau des Chemins chouettes
C5	Aménagements le long des liaisons existantes

A ce stade, seuls des objectifs paysagers ont été élaborés pour le secteur de Savagnier en fonction des premières analyses de terrain. Celles-ci seront validées une fois le projet pilote (phase I) amorcé (à partir de 2017).

Reprenant le catalogue de mesures, il serait pertinent :

- D'assurer le rajeunissement de 3 vergers délimitant bien le village de la zone agricole,
- de restaurer l'allée longeant la route principale jusqu'à l'entrée du village,
- d'intégrer paysagèrement les fermes au nord du village,
- D'entamer des actions ponctuelles sur un chemin pédestre en l'aménageant pour la mobilité douce.

## Secteur 5 : Saules et Vilars

### Description générale:

Les villages de Saules et Vilars font partie des villages de la Côtère avec des structures paysagères encore très présentes valorisables dans le cadre du projet de « Frange urbaine »,



Verger à restaurer - Saules



Vue sur des vergers en entrée du village, Saules



Allée d'arbres reliant les deux villages



Mur en pierres sèches à Vilars

### Intérêt social :

**Intérêt général des propriétaires** : première approche réussie

Code	Objectifs d'implémentation
<b>A</b>	<b><i>Des espaces de rencontre et de découverte</i></b>
A	Pas de mesure d'espaces de rencontre pour l'instant
<b>B</b>	<b><i>Des espaces de transition entre les villages et la zone agricole</i></b>
B2	Soutien à la conservation des vergers existants sur la frange nord, les villages du centre et Le Pâquier, création de ceintures de vergers sur la frange sud
<b>C</b>	<b><i>Des liaisons entre les villages et les infrastructures de loisirs</i></b>
C2	Restauration des allées d'arbres
C3	Restauration de murs de pierres sèches
C4	Compléments éventuels au réseau des Chemins chouettes
C5	Aménagements le long des liaisons existantes

Pour le secteur de Saules et Vilars, l'objectif serait de restaurer 5 vergers délimitant bien les villages de la zone agricole, une restauration d'allée longeant la route principale, une intégration paysagère de deux hangars, une restauration d'un mur en pierres sèches ainsi que des actions ponctuelles sur des chemins pédestres.

Les mesures de ces objectifs seront proposées et validées à la fin du projet pilote.



## Secteur 6 : Voie verte entre Cernier et la piscine d'Engollon

### Description générale:

Plusieurs tronçons qui relient Cernier à la piscine d'Engollon sont potentiellement intéressants pour en faire une voie verte.



Chemin de Chézard – croisement avec Evologia



Chemin en chaille – haie existante



Chemin en chaille – Sortie du bois de Yé

## **Intentions d'intervention**

---

Les mesures qui pourraient être entreprises sur ce tronçon sont encore à préciser. Dans un premier temps, certains aménagements d'éléments isolés marquant le chemin pourraient être envisagés (arbres isolés, bancs).

Le principal objectif de l'aménagement d'une voie de connexion en mobilité douce à cet endroit est de faciliter la coexistence des usagers.

Outre les aménagements d'ordre paysager (allée d'arbres, plantation d'arbres isolés), de gros aménagements seront ensuite nécessaires pour réaliser cette connexion (passerelle traversant la route cantonale pour laquelle un projet de collaboration avec la HES du Bois à Bienne pourrait être envisagée)/ réfection du chemin agricole).

## Organisation de la mise en œuvre

---

### Organisation générale

Le Parc régional Chasseral assure la mise en œuvre du projet en accord avec la commune de Val-de-Ruz. Il prévoit des séances régulières de coordination avec celle-ci ainsi qu'avec les différents partenaires et les propriétaires concernés. Il gère les aspects administratifs et financiers du projet.

Un mandat de 50h est confié au bureau l'Azuré pour l'appui technique lors du montage du dossier.

La commune intègre ce projet dans son plan directeur régional et le présente dans le cadre de son projet-modèle. Elle assure son soutien financier à la gestion du projet. Elle prévoit un mandat de collaboration technique avec ses services et ses mandataires.

### Organisation de la mise en œuvre

Les premières mesures s'échelonnent sur 3 ans entre 2016 et 2018 ans, sur les deux sites prioritaires :

- Village Le Pâquier
- Site d'Evologia

Chaque propriétaire concerné sera contacté individuellement afin de lui présenter les mesures prévues sur leur(s) parcelle(s). Un accord de principe sera obtenu incluant une participation financière du/des propriétaire(s). La commune de Val-de-Ruz soutient le projet, en tant que projet intégré au plan directeur régional puis au plan local d'aménagement.

Date 14.05.2016

Auteur : Géraldine Guesdon-Annan  
Elodie Gerber

